**Renforcement Économique des Femmes de la Filière Arganière au Maroc (REFAM)**

**Consortium d’exportation de l’huile d’argane**

**Expert.e en Image de Marque**

**Termes de référence**

Mandat : Expert en image de marque pour un consortium d’exportation de l’huile d’argane

Lieu : Agadir et la région de l’Arganeraie au Maroc

Relève de : Direction du projet REFAM

Début des prestations : Mars 2023

1. Contexte

Cowater, en partenariat avec l’Agence Nationale de Développement des Zones oasiennes et l’Arganier (ANDZOA) basée à Agadir au Maroc, met en œuvre le projet REFAM qui vise l’autonomisation économique des femmes de la filière argane dans la Réserve de Biosphère de l’Arganeraie (RBA) du sud-ouest marocain.

La RBA qui s’étend sur un territoire de plus de 830 000 hectares et couvre 8 provinces administratives comprenant plusieurs centres urbains a été déclarée par l’UNESCO première réserve de biosphère au Maroc en 1998. L’objectif de la création de cette réserve est de gérer et conserver le système économique et écologique tout en développant l’économie de la région. Auparavant réservé aux femmes et contribuant principalement à l’alimentation de la famille, ce n’est qu’au début des années 1990 que l’arganier a pris une dimension économique. Depuis les exportations d’huile d’argan suivent une courbe croissante. Aujourd’hui la production varie entre 3000 et 4000 tonnes d’huile par année, extraite de plus de 320 000 tonnes de fruit/an, et la population travaillant dans l’argane est estimée à 300 000 ménages. Et les exportations de l’huile d’argane sont estimées à environ 1200 tonnes par an.

Le projet d’une durée de cinq ans vise l’autonomisation économique des femmes dans la filière arganière. Pour obtenir ce résultat ultime, le projet est divisé en 3 composantes, à savoir :

* Composante 1 : Renforcement des capacités
* Composante 2 : Commercialisation et accès aux marchés
* Composante 3 : Prise de décision économique des femmes

Dans le cadre de la composante 2, le projet REFAM a confié à un cabinet international la réalisation d’une étude de marché international dont le mandat consistait à : i) Produire un diagnostic des flux commerciaux d’huile d’argan, des produits à base d’huile d’argan et des produits dérivés à l’export; ii) Estimer la demande future sur les marchés les plus prometteurs en termes de volume et potentiel de croissance; iii) Identifier les manières pour les coopératives majoritairement féminines et les MPMEs dirigées par des femmes d’être concurrentielle sur les marchés les plus prometteurs et iv) Développer une stratégie de pénétration et/ou de croissance pour les principaux marchés identifiés. Parmi les résultats de l’étude l’identification de 3 zones qui représentent des marchés potentiels pour la commercialisation de l’huile d’argane.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre de la composante 2, le projet REFAM a organisé plusieurs missions d’étude au Canada. La dernière mission s’est déroulée entre septembre et octobre derniers et était composée d’une délégation de femmes présidentes de coopératives et gérantes de sociétés. Ces dernières ont pu constater le potentiel que présente le marché québécois, en particulier, et nord-américain en général pour la commercialisation des produits de l’argane confirmant ainsi les résultats de l’étude de marché précitée. Pour la commercialisation de leurs produits dans le marché québécois et canadien, elles ont décidé de se regrouper en consortium d’exportation des produits de l’argane.

L’accompagnement de ce consortium de coopératives et féminines, qui est en cours de constitution, a été inscrit dans le plan de travail de l’année 2023 du projet REFAM. Cet accompagnement aura pour principal objectif de faciliter la mise en marché des produits de ce consortium au niveau du Québec, dans une première étape, puis l’étendre au Canada et à l’Amérique du Nord.

Dans ce contexte, le projet REFAM lance présentement un appel à candidature pour le recrutement d’un.e expert.e (individu ou cabinet de conseil) en branding pour une mise en marché au Québec des produits dudit consortium.

1. Mandat

De manière générale, le mandat consiste en le développement d’une image de marque pour le consortium d’exportation d’huile d’argane. L’expert.e devra également élaborer un plan d’action détaillé pour la mise en œuvre de la stratégie de branding.

De manière plus spécifique, l’expert.e devra :

* **Image de marque :** 
  + Effectuer une analyse d'un public représentatif pour déterminer les perceptions de l'identité, du mandat, etc., et soumettre un résumé des résultats ;
  + Soutenir le consortium dans le choix du nom de la marque ;
  + Développer une identité de marque (y compris, mais sans s'y limiter, la mission, la vision, les valeurs, le slogan/l'accroche de la marque, la personnalité, la proposition de valeur, le positionnement de la marque, etc.) ;
  + Développer le logo et l'identité visuelle des marques d'huile d'argan cosmétique et culinaire ainsi que les produits à base de l’huile d’argane (amlou, savon, crèmes …etc.) ;
  + Développer des exemples d’emballage pour mettre en valeur l’image de marque et la certification bio et les labels d'Origine Géographique Protégée.

Il est à noter que toute la documentation produite, dans le cadre du projet, en lien avec la mission sera mise à disposition du prestataire sélectionné. Elle constituera le point de départ de la mission.

1. Livrables
2. Un rapport de démarrage qui précisera la méthodologie et le plan de travail du soumissionnaire pour ce mandat, de même que ses observations préliminaires ;
3. Rapport préliminaire relatif à la revue documentaire ;
4. Un rapport comprenant :
   1. La stratégie de branding développée ;
   2. Proposition des noms de marques pour l’huile d’argan cosmétique et culinaire, et les autres produits à base de l’huile d’argane
5. Application

Les dossiers des concurrent.e.s doivent comprendre :

* Note méthodologique décrivant en détail l’approche et la méthodologie proposées pour répondre au mandat d’une manière efficace et optimale. Cette section devrait inclure un chronogramme de réalisation ;
* Jusqu’à 2 pages démontrant les compétences techniques et l’expérience de l’organisation dans des mandats similaires ;
* Jusqu’à 3 pages de synthèse détaillant une expérience spécifique au cours de laquelle l’organisation a eu à remplir un mandat similaire ;
* Jusqu’à 3 pages justifiant les ressources identifiées comme nécessaires par le prestataire, en lien avec la méthodologie et l’approche sélectionnée ;
* Un CV d’une à deux pages de l’expert.e ou de chaque membre de l’équipe dans le cas de cabinet conseil ;
* Les honoraires demandés pour la réalisation du mandat

Les dossiers des concurrent.e.s intéressé.e.s doivent être acheminées au plus tard le **20 mars 2023 à minuit** à l’adresse suivante : info@refam-cowatersogema.ma (Cette adresse peut être utilisée pour obtenir toute information complémentaire souhaitée).